

**RÈGLEMENT DES 24H « Bernard Gaudin » - Saint-Maixent-l'École
14 & 15 septembre 2024**

Championnats de France 24 Heures



ARTICLE 1 : ORGANISATION	p.2
ARTICLE 2 : TITRES ATTRIBUÉS ET MODALITÉS	p.3
ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS - FRAIS D'ENGAGEMENT	p.4
ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE	p.5
ARTICLE 5 : REPAS ET HÉBERGEMENT	p.7
ARTICLE 6 : CONDITIONS GENERALES	p.8

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association "auTour du sport événement", avec pour support le Stade Niortais (club affilié FFA sous le numéro 079006) organise les championnats de France des 24 Heures individuelles.

Cette épreuve sera organisée selon les dispositions prévues par la réglementation de la Commission Nationale de Running

Ensemble des informations disponible sur le site internet dédié à l'événement : www.ultrarun.fr

Lieu de l'épreuve :

- Complexe sportif Alain ROSSARD
Rue Paul Veillon 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE

Accès :

- Avion : Depuis les aéroports de Poitiers et La Rochelle
- Train : via la gare ferroviaire de Saint Maixent l'Ecole
- Voiture : via Autoroutes A10 et A83

Epreuve :

- Épreuve individuelle de course à pied limitée à 160 participants (Championnat) et 40(OPEN).

Le Championnat est ouvert aux athlètes hommes et femmes, licencié.e.s FFA compétition dans les catégories : Espoirs, Sénior, Master

La course Open est ouverte aux titulaires d'une autre licence compatible avec les règlements fédéraux, ainsi qu'aux non licencié.e.s sur présentation d'un certificat médical valide.

Un **départ unique** sera donné le :

Samedi 14 septembre 2024 - 10 Heures sur la piste du complexe sportif Alain ROSSARD

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical autorisant l'Athlétisme ou la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français. Par mesure de sécurité nous ne pouvons accepter d'athlète catégorie « handicapés fauteuils ».

Accueil :

- Heures d'ouverture de l'accueil situé au complexe sportif Alain ROSSARD à Saint Maixent l'Ecole :
 - Vendredi 13 septembre 2024 : 16h00 à 20h00
 - Samedi 14 septembre 2024 : 07h00 à 09h00

Programme :

- Vendredi 13 septembre 2024 :
 - 16h00 à 20h00 : Remise des dossards
 - 19h15 : Pasta party pour les athlètes et accompagnants (sur réservation)

- Samedi 14 septembre 2024 :
 - 07h00 : Petit déjeuner (sur réservation)
 - 07h00 à 09h00 : Remise des dossards
 - 09h30 : Briefing coureurs
 - 10h00 : Départ de l'épreuve

- Dimanche 15 septembre 2024 :
 - 07h30 : Petit déjeuner accompagnateurs (sur réservation)
 - 10h00 : Arrêt de l'épreuve
 - 11h45: Remise des récompenses, suivi d'un vin d'honneur et du buffet de clôture (uniquement sur réservation avant le dimanche 8 septembre)

ARTICLE 2 : TITRES ATTRIBUÉS ET MODALITÉS

Championnats de France - Titres :

Les titres seront attribués par la F.F.A. aux vainqueurs de chaque catégorie.

(Médailles aux 3 premiers de chaque catégorie)

- Champion de France masculin (toutes catégories confondues)
- Championne de France féminine (toutes catégories confondues)
- Champion de France masculin M0 - M1 – M2 – M3 – M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Championne de France féminine M0 - M1 – M2 – M3 – M4 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9 - M10
- Champion de France par équipe mixte de club :
 - Classement établi par addition des performances des trois premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club avec au moins un homme et une femme
 - Le club vainqueur est celui qui a les performances totales les plus élevées, en cas d'ex aequo, la performance du troisième classé sera déterminante.

Nota : Il n'y a pas de titre décerné pour les espoirs masculins et féminins

Modalités :

Pour être classé aux Championnats, tout athlète devra remplir les conditions suivantes :

- Être licencié **FFA compétition** pour la saison **2024-2025 (début de validité 01/09/2024)**
- Réussir une distance minimale de 120 km pour les hommes et 100 km pour les femmes
- Etre de nationalité Française
- Les participants aux Championnats devront obligatoirement **porter le maillot de leur Club**, au minimum durant la 1ère heure et sur la dernière heure de course. Le non-respect de ce règlement entraînera un déclassement du participant.

Les athlètes étrangers(*) seront classés dans la catégorie Open, réglementée par les règlements généraux de la F.F.A. et devront fournir un certificat médical (modèle sur le site d'inscription).

(*) à l'exception des licenciés compétition dans un club.

Course Open - Titres :

Les organisateurs récompenseront les trois premières femmes et trois premiers hommes (toutes catégories confondues).

Chaque concurrent se verra remettre une médaille souvenir à l'issue de l'épreuve.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS - FRAIS D'ENGAGEMENT

Les athlètes licencié·e·s **Athlé compétitions** seront prioritaires pour l'engagement sur cette épreuve.

La Course Open est ouverte aux **athlètes non-licencié·e·s sur présentation d'un certificat médical ou du PPAS (Parcours Prévention Santé de la FFA) datant de moins d'un an à la date de l'épreuve** et portant la mention « autorise l'athlétisme ou la course à pied en compétition » ainsi qu'aux titulaires d'une autre licence compatible avec les règlements Fédéraux.

Tarifs :

- 63€ Licencié F.F.A. compétition avant le 31 juillet 2024
- 73€ Licencié F.F.A. compétition après le 31 juillet 2024
- 68€ Open avant le 31 juillet 2024
- 78€ Open après le 31 juillet 2024

Les accompagnateurs et les autres personnes peuvent réserver et régler préalablement, auprès de l'organisateur, avant le **dimanche 8 septembre** minuit :

- la Pasta-Party du vendredi soir : 12€ par accompagnant
- petit déjeuner du samedi matin : 6€ par coureur et par accompagnant
- petit déjeuner du dimanche matin : 6€ par accompagnant
- le repas de clôture du dimanche midi : 10€ par coureur et 15€ par accompagnant

Clôture des inscriptions aux 24 Heures "Bernard GAUDIN" :
Mercredi 4 septembre à minuit.
Aucune inscription ne sera prise sur place ou par téléphone

Pré inscription :

- en ligne sur le site : klikego.com
- par courrier : Bulletin d'inscription émarginé, paiement effectué (chèque ou virement bancaire), copie de la licence ou certificat médical ou PPS valable daté de moins d'un an (cf. art.2), date de la POSTE faisant foi, à adresser à :

**Association auTour du Sport événement, Mairie de Saint-Maixent l'Ecole, 32 rue du Palais
79400 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE.**

**RIB : ASSOC AUTOUR DU SPORT EVENT / FR76 1170 6000 2343 1296 1790 256
/AGRIFRPP817**

mail : participants@runchacunsafoulee.com

SEULS les dossiers COMPLETS seront validés.

Suite aux pré-inscriptions, il sera possible de **demander les modifications suivantes** :

- Passer de l'épreuve OPEN à celle des Championnats de France (et inversement)
- Modifier le club d'appartenance, suite à mutation au 01/09/2024.

Démarches à réaliser auprès de l'organisation avant le 12/09/2024 minuit.

Attention : En cas de non-participation à l'épreuve, votre inscription vous sera remboursée uniquement sur présentation d'un document justifiant un cas de force majeure qui devra être envoyé au plus tard le 12 septembre 2024 minuit

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Départ et Arrivée :

- Départ : il sera donné le samedi 14 septembre 2024 à 10 heures sur la piste du complexe sportif Alain ROSSARD
- Arrivée : L'épreuve s'arrêtera le dimanche 15 septembre 2024 à 10 heures.

Mesurage du circuit :

La veille ou le matin de l'épreuve, le parcours sera mesuré par les juges arbitres après la mise en place des barrières ou autres moyens techniques. L'organisation installera des marques tous les 100 mètres.

L'arrivée sera jugée par les chronométreurs et la société informatique au poste de contrôle. Un coup de pistolet sera donné par le starter 1 minute avant la fin des 24 heures.

« Un deuxième coup de pistolet indiquera la fin de l'épreuve »

20 minutes avant la fin de l'épreuve, l'organisation remettra une marque numérotée (correspondant au N° de dossard) à chaque concurrent qui le posera au sol ainsi que son dossard, dès le 2ème coup de pistolet marquant la fin de la course.

Lors des 5 dernières minutes, les premiers de chaque sexe seront pris en charge par des officiels et accompagnés jusqu'à la fin de l'épreuve. Ces officiels devront se tenir dans le sillage des athlètes.

Dans le dernier quart d'heure, l'organisation mettra en place un jury qui sera positionné tous les 100 mètres et veillera à la pose et la sécurisation des témoins de marque, jusqu'au passage des juges officiels qui mesureront exactement la distance parcourue après le dernier passage de la ligne.

Les athlètes qui arrêtent avant la fin des 24 heures **doivent rendre leur dossard et puce à l'organisation**. A l'exception des disqualifiés, ils seront classés avec un nombre de tours complet (dernier pointage).

Pour les athlètes ne se trouvant pas sur le circuit au moment du signal sonore final, il sera pris en compte leur dernier pointage avant l'arrêt et se verra classé au final.

Parcours :

- Circuit :

Parcours de 1270m environ situé dans l'enceinte du complexe sportif Alain ROSSARD.

L'usage des bâtons ne sera pas autorisé.

- Profil et revêtement :

Circuit plat à l'exception d'une descente de 20 mètres environ et entièrement éclairé, WC hommes et femmes jouxtant le parcours.

Le revêtement est constitué de 1060 mètres de bitume et de 210 mètres de stabilisé.

- Accompagnateurs :

A pied ou en vélo, ils sont strictement interdits sur le circuit ainsi que dans la zone de ravitaillement pendant toute la durée de l'épreuve, sous peine de disqualification de leur coureur.

La circulation sur le parcours est interdite, et seuls les véhicules de sécurité et de l'organisation pourront avoir accès au parcours.

Les officiels de l'épreuve seront chargés de contrôler.

Ravitaillement :

- Organisation :

Il sera adapté à l'épreuve et assuré pendant toute la durée de la course par l'organisation (composition détaillée dans le roadbook).

Dès le départ des produits sucrés, salés, liquides, chauds et froids seront mis à disposition. Les athlètes et accompagnants devront se conformer aux instructions mises en place par l'organisation et fonction des protocoles sanitaires imposés par la préfecture au moment de la compétition.

La zone de ravitaillement sera équipée de tentes, tables et chaises, permettant aux athlètes qui le souhaitent de se poser pour manger et/ou boire.

Une zone d'épongeage pourra être mise à disposition en fonction des conditions climatiques.

- Ravitaillement Personnel :

Chaque coureur, Licencié ou Open disposera d'un espace sous tente, avec tables et chaises.

Les ravitaillements personnels seront autorisés uniquement dans la zone de ravitaillement. Les prises de ravitaillements et l'accompagnement des concurrents hors de la zone.

L'accès au camping-car ou véhicule est donc formellement interdit aux athlètes pendant toute la durée de l'épreuve.

Pour respecter le cahier des charges de la F.F.A. , 1 badge accompagnant sera remis à chaque participant pour l'accès aux ravitaillements.

Aucun autre appareil électrique (hormis ordinateur, téléphone et chargeur), ne devra être branché sur les alimentations prévues dans les tentes.

Un Micro-ondes et une Grande bouilloire seront à disposition sous une tente Aucun ravitaillement ne pourra être porté aux coureurs en dehors des zones définies.

L'accès à la piste sera uniquement réservé aux accompagnants munis du badge.

Chronométrage :

- Système de pointage :

Il sera effectué avec un système de puce électronique IPICO.

Le passage sur tapis dans la zone de captage déclenchera la comptabilisation du tour.

Toute puce non récupérée à l'issue de l'épreuve sera facturée 15 €.

- Dossards :

L'organisation fournira 1 jeu de deux dossards par athlète. **Un dossard devra être positionné sur la poitrine et l'autre pourra être utilisé pour une tenue de rechange.**

Ces dossards devront être **visibles en permanence et dans leur intégralité** (nom des partenaires non masqué, sous peine de disqualification). Ils ne devront être ni coupés, ni pliés, ni froissés.

Le porte dossard sera autorisé sur l'épreuve des 24H.

- Classement Officiel :

A chaque passage, un écran LCD 120cm sera utilisé pour un affichage en temps réel du classement des 24 heures avec le nom, le n° de dossard, le kilométrage parcouru et le temps du dernier tour.

Une vérification des pointages informatiques sera réalisée toutes les heures par les juges arbitres et les résultats seront ensuite affichés sur des panneaux situés à proximité du circuit.

L'affichage des différents documents relatifs à l'épreuve sera réalisé par l'organisation sur des panneaux qui seront installés à proximité du parcours et accessibles à tous.

- Réclamations :

En cours d'épreuve, l'athlète pourra porter réclamation auprès des juges arbitres.

En fin d'épreuve, l'athlète pourra également porter réclamation auprès des juges arbitres pendant 30 minutes après l'affichage des résultats validés.

Un jury d'Appel sera constitué pour examiner et statuer tout litige éventuel.

- Lutte anti-dopage :

Les participants aux "24 heures Bernard GAUDIN" s'engagent au respect rigoureux des règles anti-dopage, ainsi que des dispositions concernant les contrôles, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du code du sport.

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués, sans aucun préavis, par les institutions compétentes.

Assistance médicale :

- Médecin et secouristes :

Une assistance médicale sera assurée par un médecin et les secouristes de la protection civile des Deux-Sèvres.

Mise hors course : elle peut être prononcée par l'équipe médicale si l'état de santé du compétiteur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

- Soins :

Des soins de récupération pourront être mis à disposition. Il est préférable de vous munir du matériel nécessaire permettant les soins mineurs (échauffement, ampoules etc...).

ARTICLE 5 : REPAS ET HÉBERGEMENT

Repas :

- Le vendredi soir 13 septembre 2024 :

Pasta Party à partir de 19h15 sur le site (à réserver à l'inscription).

- Le dimanche midi 15 septembre 2024 :

Vin d'honneur et repas de clôture suivront la remise des récompenses à partir de 11h45.

- Buvette sur site :

Restauration, boissons chaudes et froides

Tous les repas et petit déjeuner pour les athlètes ou accompagnateurs sont à réserver et à régler avant le dimanche 9 septembre

Hébergement :

- Complexe sportif Alain ROSSARD :

Salle de repos dans les sous sols des bâtiments du complexe sportif Alain Rossard, adjacent au circuit pour les nuits du Vendredi et du Samedi, accessible à partir du Vendredi 17 Heures.

15 lits picots et 15 matelas gonflables seront à disposition (procéder à la réservation lors de l'inscription). Prévoir duvet ou couverture, cache lumière, bouchons d'oreilles.

Équipements sanitaires présents : WC et douches, hommes et Femmes.

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions

- Camping municipal de Saint Maixent l'École :

Camping-cars : camping municipal à proximité immédiate du circuit. Emplacement à réserver auprès de la mairie de Saint Maixent.

Les concurrents auront interdiction de retourner à leur camping durant la totalité de l'épreuve. Si tel était le cas, il serait alors mis hors course.

- Hôtels / hébergements :

Rendez-vous sur le site internet de l'office de tourisme Haut Val de Sèvre :

<https://tourisme-hautvaldesevre.fr/sejourner/hebergements/>

ARTICLE 6 : CONDITIONS GENERALES

Assurance :

La F.F.A. par l'intermédiaire d'une société de courtage ou assurances (a i a c) a souscrit un contrat d'assurance de « responsabilité civile » auprès de la sauvegarde, sous le N° 4121633J pour les organisateurs et bénévoles.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence, et il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant l'épreuve ou en découlant.

Droit à l'image :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéos réalisés pendant l'événement Run ! Chacun sa foulée dans le but de promouvoir "Les 24h Bernard Gaudin".

En vous inscrivant à cette épreuve vous renoncez à votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisation (voir de ses partenaires) pour une durée limitée à cinq ans.

CNIL :

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et libertés", si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : participants@runchacunsafoulee.com

Litiges :

En cas de litiges sportifs, seuls les juges arbitres, avec échange auprès de la direction de course, seront habilités à prendre une décision.

Sécurité, assistance, responsabilité :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol ou dégradation.

Acceptation du règlement :

Chaque concurrent inscrit et participant à l'épreuve reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

**Run ! Chacun sa foulée
vous souhaite une très bonne course**